



15ème législature

Question N° : 43874	De Mme Émilie Cariou (Non inscrit - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Arrêt des centrales nucléaires	Analyse > Arrêt des centrales nucléaires.
Question publiée au JO le : 01/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Émilie Cariou alerte Mme la ministre de la transition écologique sur la question des arrêts des centrales nucléaires qui ont eu lieu entre fin 2021 et début 2022 suite à des problèmes de corrosion sur les circuits de sécurité des réacteurs. En effet, le redémarrage des réacteurs de la centrale de Chooz (Ardennes) est ainsi désormais prévu le 27 juillet 2022 pour le réacteur numéro 1 et le 31 décembre 2022 pour le second. Celui des deux réacteurs de Civaux (Vienne) est attendu le 31 août 2022 pour le premier réacteur et le 31 décembre 2022 pour le second. Les mêmes problèmes ont également été détectés sur le réacteur numéro 1 de la centrale de Penly (Seine-Maritime) et doit être arrêté jusqu'au 30 mai 2022. Mme la députée salue l'annonce du Gouvernement d'une demande d'audit auprès du groupe EDF afin de savoir pourquoi autant de réacteurs sont à l'arrêt, pour combien de temps et le coût que cela engendrera. Toutefois, cet enchaînement de dysfonctionnements conduit le groupe EDF à revoir à la baisse sa prévision de production d'électricité d'origine nucléaire pour l'année 2022, provoquant ainsi toujours plus de tensions sur la sécurité d'approvisionnement électrique l'hiver 2021-2022 en France. Dans un contexte où la disponibilité du parc est d'ores et déjà amoindrie, ces événements ont contraint le groupe EDF à effectuer un nouveau contrôle de tous ses réacteurs, même ceux qui ont déjà été effectués. Mme la députée alerte sur le fait qu'un manque d'anticipation pourrait coûter très cher aux finances publiques et qu'une décision subie d'arrêt - ou de maintien au regard des besoins électriques à venir - des réacteurs fragiliserait la souveraineté énergétique. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande quel est le délai donné par l'entreprise EDF pour procéder à un réexamen de tous les contrôles qui avaient été faits dans le passé et ce, pour tous les réacteurs du parc. De la même manière, elle rappelle l'urgence de réévaluer la pertinence de certaines stratégies industrielles telles que le prolongement des réacteurs de 900 MW qui, à l'évidence, rencontrent d'importants problèmes de maintenance et ne permettent pas d'assurer une quantité constante d'électricité peu carbonée. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.